



Communiqué des organisations syndicales et associatives de retraité-e-s

Pandémie et démocratie

Les organisations nationales de retraités soussignées tiennent à manifester leur inquiétude devant les restrictions apportées à l'expression des revendications sociales, en particulier en ce qui concerne la situation des personnes âgées.

Les retraités sont les principales victimes du démantèlement du système de santé et de la crise sanitaire et économique. Alors que les EHPAD ont été en première ligne dès la « première vague » et que près de 50 % des victimes sont des résidents très âgés, il est nécessaire que les pouvoirs publics répondent aux inquiétudes de nos organisations.

Pour cela, il est notamment indispensable que les droits civiques puissent s'exercer librement. Nos organisations constatent que la crise sanitaire sert trop souvent de prétexte à la limitation du droit à manifester, du droit à circuler, etc. Trois décrets votés discrètement permettent un fichage massif des populations avec des éléments sur la santé, les activités sur les réseaux sociaux, les opinions politiques et syndicales.

Comme l'écrit la Ligue des Droits de l'Homme (communiqué du 27 octobre 2020), le projet de loi visant à prolonger l'état d'urgence jusqu'au 16 février 2021 « reconduit des mesures qui portent atteinte aux droits et libertés fondamentaux », « altère l'état de droit », « dégrade la démocratie » et, ajouterons-nous, entrave l'action syndicale et démocratique. Cette Loi suscite aussi de « sérieuses préoccupations » du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme de l'ONU qui craint « des atteintes importantes aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales ».

Le pouvoir cherche à décourager les salariés, les retraités. Il n'y arrivera pas. Les retraités et les personnes âgées, avec nos organisations, continueront d'exprimer leurs revendications, au besoin par des manifestations sur la voie publique. Nous n'avons pas vocation à être confinés ni assignés à résidence dans les foyers ou les maisons de retraite.

Paris, le 11 janvier 2021

Marc Bastide (UCR-CGT, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil cedex)

Didier Hotte (UCR-FO, 141 avenue du Maine, 75680 Paris cedex 14)

Marylène Cahouet (FSU, 104 rue Romain Rolland, 93260 Les Lilas)

Gérard Gourguechon (UNIRS-Solidaires, 31 rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris)

Marc Le Disert (FGR-FP, 20 rue Vignon, 75009 Paris)

Francisco Garcia (Ensemble & Solidaires - UNRPA, 47 bis rue Kléber, 93400 St Ouen)

Michel Denieault (LSR, 263 rue de Paris, 93515 Montreuil)